

Conseil municipal du 28 janvier 2019

Rapport de présentation du Budget Primitif 2019

Rapporteur :

Jean-Michel Eon

Adjoint aux finances et à la commande publique

Sommaire

1	BUDGET 2019, POUR UNE VILLE QUI NOUS RESSEMBLE	3
1.1	UN SOUTIEN RENOUVELE AUX ASSOCIATIONS ET INITIATIVES LOCALES	3
1.2	LES POLITIQUES EDUCATION ET ENFANCE/JEUNESSE	3
1.3	LA POLITIQUE DE SOLIDARITE ET DE COHESION SOCIALE	5
1.4	LA POLITIQUE CULTURELLE	6
1.5	LA POLITIQUE SPORTIVE	6
1.6	LA POLITIQUE DE RELATIONS AUX USAGERS	7
1.7	LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	7
1.8	LA GESTION DES RESSOURCES INTERNES	8
2	BUDGET 2019, LES EQUILIBRES FINANCIERS	10
2.1	L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11
2.2	L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	18

1 Budget 2019, pour une ville qui nous ressemble

L'ensemble des projets et des actions mis en œuvre chaque jour sur le territoire s'inscrivent dans le cadre d'un budget voté annuellement qui détermine, pour chaque domaine d'intervention, les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement qui concourent à la mise en œuvre des politiques publiques portées par la collectivité.

Comme les années passées, la proposition de budget 2019 illustre toute la diversité et la richesse des projets et actions mises en œuvre quotidiennement au service des Couëronnais, et dont le bilan d'étape 2014-2018 se veut être le révélateur des réalisations déjà menées depuis le début du mandat.

Pour autant, de nombreuses perspectives demeurent. Parce que la ville se développe, et que le recours aux services publics évolue, la ville s'attache à une constante adaptation des services à la population, et ceci afin de les rendre toujours plus accessibles, plus qualitatifs et en adéquation avec les besoins exprimés.

Pour les mettre en œuvre, et pour les traduire sur un plan budgétaire, la municipalité continue de s'appuyer sur les deux fils rouges qui caractérisent l'action municipale :

- Des projets concertés qui permettent à tous de s'exprimer et de partager les attentes au travers de différents dispositifs de démocratie participative et de dialogue citoyen ;
- Des projets au service du développement durable, dans le cadre d'un plan d'action renouvelé en 2017, et d'une dynamique métropolitaine ambitieuse en la matière.

Au-delà des chiffres, c'est bel et bien le respect des engagements pris et des valeurs que la municipalité entend défendre, qui caractérise, une année de plus, ce budget 2019. Il est ainsi la traduction d'un projet politique cohérent, en phase avec une ville en mouvement, et qui inscrit le service public et l'usager au cœur de ses préoccupations.

1.1 Un soutien renouvelé aux associations et initiatives locales

Avec ses 150 associations actives, soit près de 10 000 adhérents, la vitalité associative de la commune constitue une singularité que la municipalité continue de promouvoir et de soutenir sur un plan financier, logistique et humain. Le projet de création en 2019, d'un service municipal dédié aux associations s'inscrit parfaitement dans le souhait de la ville d'accompagner au mieux les initiatives locales et d'accroître la visibilité des nombreuses actions associatives menées sur le territoire.

En 2019, il s'agit de **107 associations** qui percevront une subvention municipale pour un montant global de **1 085 846 €**.

Comme les années passées, il est à noter que plus de deux tiers du montant global est consacré aux quatre associations suivantes qui contribuent à la mise en œuvre des politiques enfance-jeunesse et culturelle au service des Couëronnais : Amicale Laïque Couëron centre, centres sociaux culturels Pierre Legendre et Henri Normand, et école de musique.

1.2 Les politiques éducation et enfance/jeunesse

Les orientations budgétaires débattues en décembre dernier érigent l'éducation et l'enfance comme une priorité au regard des enjeux de qualité d'accueil dans les écoles et structures proposées, de bien-être des enfants, et de réussite éducative.

Avec 2 176 enfants inscrits dans les douze écoles publiques de la ville, les moyens financiers consacrés dans le budget 2019 sont la traduction de choix volontaristes qui permettent de conforter l'égalité des chances, en intégrant une offre de parcours éducatifs sur les temps scolaires, et de favoriser l'éveil et l'épanouissement des enfants par des temps d'ateliers gratuits pour tous.

Sur un plan budgétaire, s'agissant du **fonctionnement des écoles**, des accueils péri-éducatifs et de loisirs, ainsi que de la restauration, c'est un montant global de **6,85 millions d'euros** qui est prévu, intégrant les dotations, fournitures et prestations de services requises, ainsi que les dépenses de fluides, et de personnel des agents travaillant dans les écoles et à la restauration. Ce budget, en augmentation d'environ 5% représente, comme en 2018, près de **30%** du budget global de fonctionnement.

Hors charges de personnel, les dépenses de fonctionnement sont ajustées aux évolutions des effectifs scolaires, et de fréquentation des ateliers éducatifs, des services périscolaires et d'accueil de loisirs :

- **262 191 €** au titre du soutien à l'enseignement primaire public (dotations en matériel/fournitures scolaires, animations et sorties scolaires, hors participation obligatoire versée à l'OGEC).
- **99 400 €** pour les « ateliers ville »
- **65 400 €** pour les activités périscolaires et l'ALSH du mercredi après-midi.

L'ensemble de ces activités sont encadrées par près de 130 agents qui concourent à la mise en œuvre de la politique éducative dans les différents établissements scolaires, pour un coût de **3,75 millions d'euros**.

S'agissant de la restauration, la ville poursuit son plan d'action pluriannuel de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires. Le contrat de prestation conclu avec la société Restoria a été amendé en septembre 2018 pour intégrer un certain nombre de dispositions en la matière, ainsi que renforcer la présence de produits bio et de protéines végétales dans les menus proposés.

Le budget global de la restauration collective s'établit à près de **2,25 millions d'euros**, dont 1 600 000 € de dépenses de personnel (intégrant depuis la rentrée 2018, les personnels d'entretien ménager des écoles), 60 000 € de fluides et 586 700 € de fournitures et prestations de services, dont 450 000 € au titre du contrat de restauration.

Les recettes liées aux services scolaires, péri-éducatifs et de restauration proposés sont estimées à **1 895 000 €**, se décomposant de la manière suivante : 1 378 000 € de participations des familles aux services, 390 000 € de participation de la CAF au titre de la prestation de service ordinaire (PSO), 105 000 € de dotation de l'Etat (fond de soutien des rythmes scolaires), et 22 000 € de participation des autres communes aux enfants scolarisés à Couëron.

En matière d'investissement, près de **40% des dépenses d'équipements** totales sont consacrées aux écoles, soit un montant de **1 375 430 €**, qui se décline principalement comme suit :

- Solde de l'opération de construction du groupe scolaire Jean Zay, et extension de deux classes supplémentaires dans la perspective de la rentrée scolaire 2019 : **689 930 €**
- Poursuite du déploiement de la solution numérique des écoles : **100 000 €**
- Travaux de sécurisation et de réfection à l'école Paul Bert : **148 500 €**
- Construction de nouveaux sanitaires à l'école Louise Michel : **80 000 €**
- Réfection des réseaux et de l'accès voirie sur la plateforme Marcel Gouzil/Charlotte Divet : **80 000 €**
- Divers travaux de câblage et de liaison fibre optique pour les groupes scolaires L. Michel/R.Orain, et P. Bert /J. Macé : **95 000 €**
- Renouvellement des structures de jeux, et travaux d'amélioration des cours d'écoles : **80 000 €**

Par ailleurs, **au titre de la petite enfance**, le budget 2019 intègre le **transfert de la compétence** du CCAS vers la Ville depuis le 1^{er} janvier dernier. A ce titre, c'est un montant de près de **900 000 €** en fonctionnement qui est prévu, permettant de couvrir les fournitures et prestations de services requises, ainsi que les dépenses de personnel concourant à l'accueil des jeunes enfants dans les différentes structures d'accueil proposées.

Parallèlement, les dépenses d'investissement liées à la petite enfance s'établissent à hauteur de **124 800 €**, intégrant notamment les études de maîtrise d'œuvre et le lancement des marchés de travaux d'un nouveau multi accueil de 36 places à la Chabossière, ainsi que divers travaux de réfection et d'isolation de la maison de la petite enfance.

Enfin, **la politique jeunesse de la Ville**, qui s'articule autour de l'accompagnement des jeunes dans leurs loisirs, notamment dans leurs pratiques musicales, mais également autour de l'apprentissage de la citoyenneté et de l'accompagnement à la parentalité, se traduit par une proposition de budget à hauteur de **140 000 €** (hors subventions versées aux partenaires associatifs, amicales laïques et centres sociaux).

1.3 La politique de solidarité et de cohésion sociale

La cohésion sociale et la solidarité constituent un axe fort de la politique municipale menée au service des Couëronnais. Le bilan d'étape 2014-2018 ainsi que les rapports d'activité du CCAS témoignent des projets et des actions menées dans ce domaine, grâce, notamment à un soutien financier important de la Ville.

En cohérence avec le contexte socio-économique de la commune, la politique portée par le CCAS entend répondre au travers des services proposés et de son dispositif d'aide, aux besoins d'une population fragilisée du fait du vieillissement démographique, de l'évolution des structures familiales ou d'accidents dans les parcours de vie.

Parallèlement, le CCAS s'adapte également aux réorganisations institutionnelles, et notamment à l'évolution des orientations du Département, qui amène le CCAS à renforcer son rôle d'acteur de proximité dans la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées, et ceci afin de s'inscrire pleinement dans les réalités et les enjeux du territoire.

L'action du CCAS trouve ainsi toute sa pertinence au regard des enjeux évoqués ci-dessus, et reste volontariste dans les orientations et moyens financiers alloués aux politiques de solidarité et de cohésion sociale.

La structure du budget 2019 du CCAS est fortement impactée par le transfert de la compétence petite enfance du CCAS vers la Ville à compter du 1^{er} janvier 2019. Ceci a pour conséquence de procéder à un réajustement de la subvention versée par la Ville au CCAS, dont le montant proposé s'élève à 800 000 €, ce qui représente une part quasi identique dans les recettes globales du CCAS par rapport aux années passées.

Si les équilibres budgétaires sont modifiés en conséquence, la construction du budget du CCAS, qui sera approuvé au mois de février prochain, s'inscrit en cohérence avec les objectifs définis par la Ville en matière d'optimisation des différents postes de recettes et de dépenses, avec une approche de mutualisation renforcée entre la Ville et le CCAS sur un certain nombre de coûts de fonctionnement.

1.4 La politique culturelle

La ville continue, au travers du budget 2019, de soutenir fortement la diversité de l'offre et des actions culturelles sur le territoire, ainsi que son accessibilité au plus grand nombre. En cela, la politique culturelle s'appuie notamment sur le dispositif d'éducation culturelle et artistique touchant l'ensemble des enfants des écoles de la ville au travers de la diffusion de spectacles, d'itinéraires et d'actions de sensibilisation.

Elle se traduit également dans le cadre de rencontres et de partages autour de l'art, du spectacle vivant, et de la lecture publique, notamment au sein de ses deux équipements phares que sont le Théâtre Boris Vian et la Médiathèque Victor Jara, mais également dans le cadre d'événementiels festif et fédérateurs, à l'instar de la participation à la manifestation « Débords de Loire » qui se tiendra du 23 au 26 mai 2019.

La richesse culturelle de la ville trouve aussi son équilibre dans la préservation et la valorisation de son patrimoine. Son histoire forte accompagnée d'un patrimoine naturel riche participe à l'identité de la ville, et à sa singularité au sein de la Métropole.

Les différents orientations en matière de politique culturelle se traduisent par une proposition budgétaire s'élevant à plus **de 1,87 millions d'euros** (fonctionnement et investissement), permettant de pérenniser les nombreuses actions menées en faveur de l'ouverture et de la diversité culturelle, ainsi que de la redécouverte du territoire et de la valorisation de son patrimoine culturel.

Les crédits inscrits se répartissent principalement de la manière suivante :

- **Action culturelle transversale** : **311 500 €** en fonctionnement et **15 000 €** en investissement, auxquels il convient d'ajouter **190 769 €** de subventions aux associations culturelles, en particulier à l'école de musique.
- **Lecture publique** (personnel, renouvellement des collections, développement des usages numériques, actions culturelles autour de la lecture publique,...) : **723 500 €** en fonctionnement et **11 000 €** en investissement
- **Spectacle vivant** (personnel, saison culturelle du Théâtre Boris Vian, accueil de compagnies en résidence,...) : **304 000 €** en fonctionnement et **141 500 €** en investissement dans le cadre de travaux de réhabilitation, de sécurisation et de valorisation du théâtre Boris-Vian qui seront finalisés en 2020.
- **Patrimoine culturel** : **167 500 €** en fonctionnement et **15 000 €** en investissement.

1.5 La politique sportive

Avec près de 6500 licenciés sportifs, la dynamique sportive constitue une richesse contribuant au rayonnement et à la vitalité de la ville. Outre l'entretien et la mise à disposition des infrastructures sportives indispensables à la pratique, la municipalité conforte sa politique sportive par le soutien aux nombreuses manifestations organisées sur la commune par les partenaires associatifs, qui constituent autant d'évènements fédérateurs favorisant le lien social et la proximité.

En 2019, c'est un budget global de plus de **1,95 millions d'euros** (fonctionnement et investissement) au titre de la politique sportive qui est proposé et qui se décline notamment de la manière suivante :

- **Fonctionnement de la piscine municipale** : fournitures et prestations de services requis, fluides, et dépenses de personnel : **640 000 €**
- **Fonctionnement des installations sportives** (terrains et gymnases) : fournitures et prestations de services, fluides, dépenses de personnel : **827 500 €**
- **Autres actions de promotion et de soutien à la pratique sportive** (dont subventions aux associations sportives) : **121 500 €**

En investissement, le budget 2019, qui est proposé à hauteur de **360 000 €**, traduit une double orientation :

- Poursuite du programme de travaux de réfection, de sécurisation, de maintenance et renouvellement des équipements et matériels sportifs, en particulier la réfection du sol du gymnase Léo Lagrange : **305 000 €**
- Lancement des études de nouveaux projets structurants, dont la réalisation sera effective en 2020/2021 :
 - o Construction de deux terrains de tennis couverts supplémentaires au complexe René Gaudin (études de maîtrise d'œuvre) : crédits de **30 000 €** en 2019, dans le cadre d'une autorisation de programme pluriannuelle de **2 000 000 €**.
 - o Construction d'un nouveau gymnase et d'une salle polyvalente/de convivialité à la Chabossière, en remplacement du gymnase Pierre Moisan et du Mille Club (études de programmation) : **25 000 €**

1.6 La politique de relations aux usagers

Avec 20 000 personnes accueillies chaque année à l'Hôtel de Ville et au relais-mairie de la Chabossière, la ville porte une attention particulière à la **qualité d'accueil des usagers**, à l'**accessibilité** des différents services publics proposés, et plus globalement au **traitement des demandes de proximité**, qu'elles relèvent de compétences communales ou métropolitaines.

C'est le sens notamment de l'ouverture, depuis le début de l'année 2019, de l'Hôtel de Ville le samedi matin, en cohérence avec les attentes des usagers en matière de formalités administratives.

Parallèlement, la ville poursuit en 2019 ses efforts en matière **d'administration numérique** (portail e-démarches, site internet, billetterie en ligne,...) qui répondent également à une demande forte en lien avec les évolutions de pratiques en la matière.

C'est ainsi un montant de **701 000 €** (fonctionnement et investissement) qui est proposé au budget 2019 au titre de la politique de relations aux usagers, déclinant notamment en investissement (142 770 €) plusieurs opérations de mise en accessibilité des équipements au titre de l'Agenda d'accessibilité programmée (ADAP), ainsi que les études de réhabilitation d'une partie du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville et de la salle Condorcet.

1.7 La politique aménagement du territoire et cadre de vie

La politique aménagement du territoire et cadre de vie répond à plusieurs problématiques liées à la gestion spatiale du territoire communal dans ses dimensions stratégiques (outils d'aménagements et de planification), opérationnelle et réglementaire (urbanisme, occupation du domaine public,...) mais aussi en matière de gestion de l'espace public, par la création d'aménagements ou l'entretien des espaces verts et naturels participant à la qualité de vie de la commune.

Les orientations définies en la matière intègrent également l'attention portée par la municipalité au bien vivre ensemble, en veillant à la tranquillité publique par le respect et la mise en œuvre d'action de prévention des risques et de protection de la population.

Les dépenses municipales liées à la politique d'aménagement du territoire et cadre de vie s'élèvent à **2 420 000 €** et correspondent aux moyens humains, actions/contributions et projets retenus dans la mise en œuvre des objectifs définis :

- **Espaces verts et naturels : 1 670 000 €**, dont 305 000 € de fournitures et prestations de service en fonctionnement, 1 130 000 € de dépenses de personnel, et 234 000 € en investissement, répondant ainsi aux enjeux de sécurisation de l'espace public (aires de jeux, patrimoine arboré, maintenance des chemins carrossables), d'entretien des espaces paysagers (espaces vers urbains et naturels,

cimetières, sentiers pédestres,..), et de valorisation et d'embellissement du patrimoine paysager (mobilier urbain, fleurissement/plantations, aménagements d'espaces,...).

- **Aménagement urbain et action foncière : 530 000 €**, dont 107 000 € de charges générales, et 423 000 € de dépenses de personnel
- **Prévention et tranquillité publique : 224 000 €**, dont 184 000 € en fonctionnement (correspondant principalement à des dépenses de personnel), et 41 000 € en investissement.

1.8 La gestion des ressources internes

La mise en œuvre des politiques publiques présentées ci-dessus s'appuie sur des fonctions supports dont les missions principales sont d'optimiser le fonctionnement et les ressources financières, humaines, et patrimoniales de la collectivité, et ceci afin de concilier au mieux la qualité, le coût et les conditions de travail dans une vision prospective et durable.

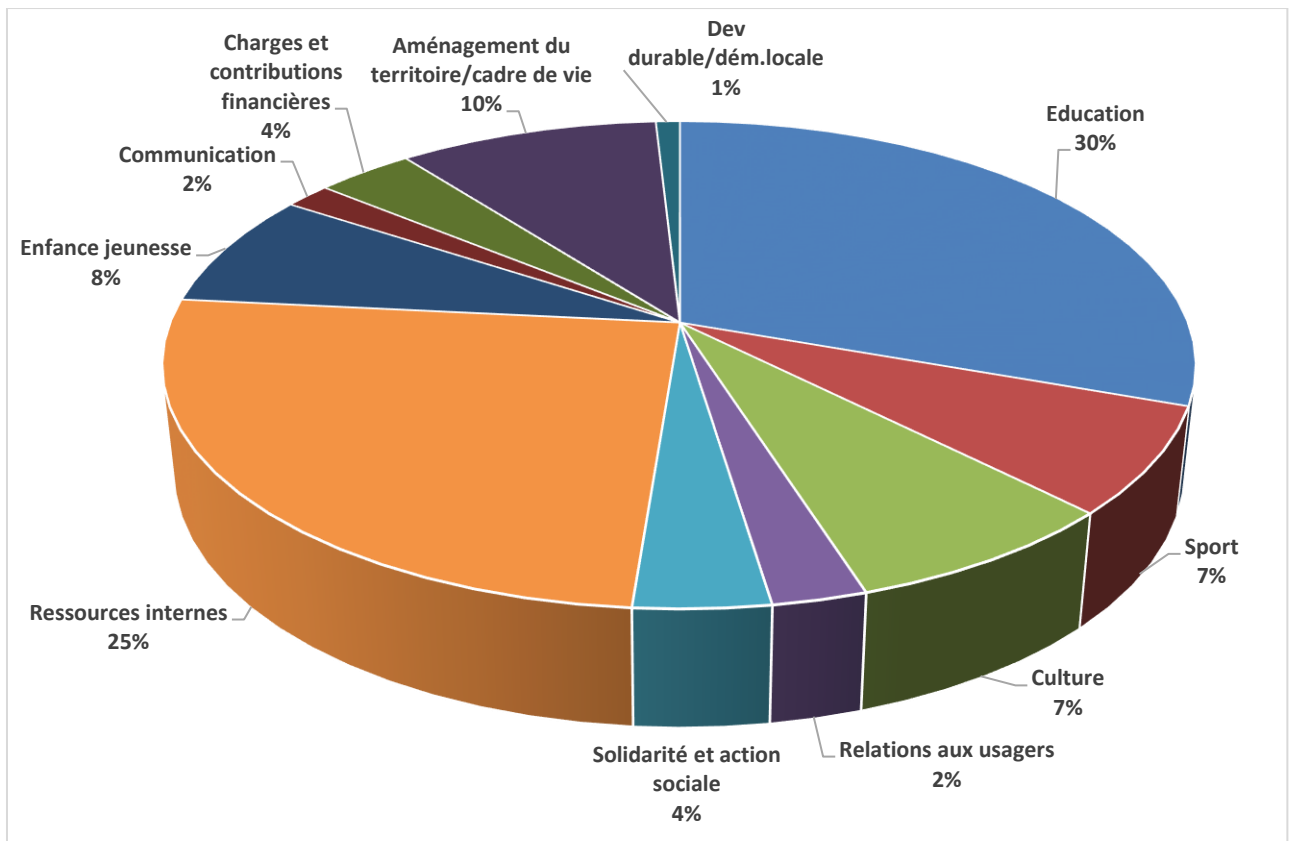
La dimension transversale des services ressources permet par ailleurs de structurer l'organisation, et de garantir sa cohérence par l'identification de processus et l'édition de règles de fonctionnement, contribuant à une culture de gestion commune porteuse d'amélioration de l'efficacité et de la qualité de vie au travail.

Ces fonctions supports concernent principalement les finances et la commande publique, les ressources humaines, la mission organisation et performance, les systèmes d'information, les moyens généraux, et le patrimoine bâti, pour un budget prévisionnel global de **4 190 000 €** en fonctionnement intégrant les fournitures, prestations de services requises, et les charges de personnel.

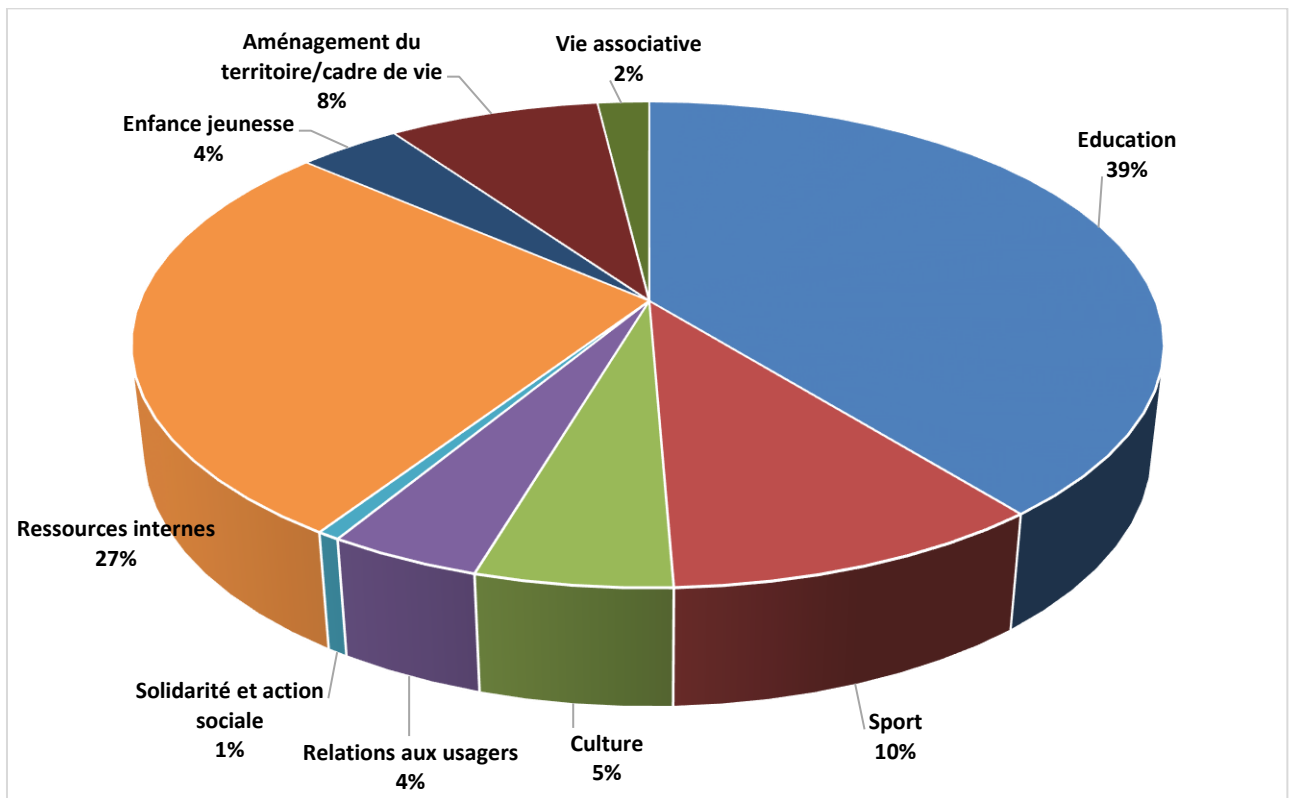
En investissement, la proposition de budget 2019 fait notamment ressortir, au titre des ressources internes, les éléments suivants :

- **Modernisation du système d'information de la collectivité**, pour une infrastructure évolutive et performante, une optimisation du travail des services (processus de travail, meilleure maîtrise de l'information, notamment en matière de demandes de travaux, de gestion du courrier, de ressources humaines...), et le développement des services numériques aux citoyens : **722 500 €** (hors projets déclinés dans les politiques publiques ci-dessus)
- **Poursuite du programme d'entretien et de rénovation du patrimoine bâti existant**, pour un budget 2019 prévisionnel de **226 800 €** (hors projets déclinés dans les politiques publiques ci-dessus) et visant prioritairement :
 - o La maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments et l'amélioration du confort des usagers (réfection de toitures, isolation des combles perdus, renouvellement/modernisation des chaufferies, amélioration des systèmes de chauffage et de VMC...)
 - o La conformité réglementaire et la sécurité des bâtiments
 - o L'amélioration des conditions d'usage des bâtiments municipaux

Déclinaison des dépenses de fonctionnement par politiques publiques : 22 520 000 €



Déclinaison des dépenses d'investissement par politiques publiques : 3 507 000 €



2 Budget 2019, les équilibres financiers

Equilibre du budget 2019

L'adoption du budget pour 2019 s'inscrit dans une stratégie financière pluriannuelle qui vise à préserver à moyen terme la santé financière de la collectivité dans le respect des orientations 2019 ci-dessous :

- Une perspective de croissance soutenue des recettes de fonctionnement (+3,29%)
- Une dynamique rehaussée des dépenses de fonctionnement (+4,33%)
- Une épargne préservée dans le respect des règles d'équilibre budgétaire
- Un endettement maîtrisé et financièrement soutenable
- Pas d'augmentation des taux de fiscalité locale

Fonctionnement : 23 770 000 €	
Charges de personnel : 14 865 000 € (62,54%)	Impôts et taxes locales : 13 326 644 € (56,07%)
Charges à caractère général 4 700 000 € (19,77%)	Dotations de Nantes Métropole 4 117 356 € (17,32%)
Subventions, autres dépenses de gestion 2 700 000 € (11,36%)	Dotations Etat : 3 093 000 € (13,01%)
Intérêt de la dette : 255 000 € (1,07%)	Participation CAF 923 000 € (4,70%)
Dotation amortiss. et provisions 760 000 € (3,20%)	Autres recettes de gestion : 2 150 500 € (8,69%)
Virement à la section d'invest. 490 000 € (2,06%)	Op.d'ordre : 50 000 € (0,21%)
Investissement : 6 510 000 €	
Remb. capital de la dette : 948 000 € (14,56%)	Virement de la section de fonct. 490 000 € (7,53%)
Dépenses d'équipement et autres immobilisations : 3 512 000 € (53,95%)	Dotations aux amortissements 747 000 € (11,47%)
Opérations d'ordre : 2 050 000 € (31,49%)	Recettes d'équipement : 1 138 262 € (17,57%)
	Emprunt d'équilibre : 2 134 738 € (26,02%)
	Opérations d'ordre : 2 000 000 € (43,59%)

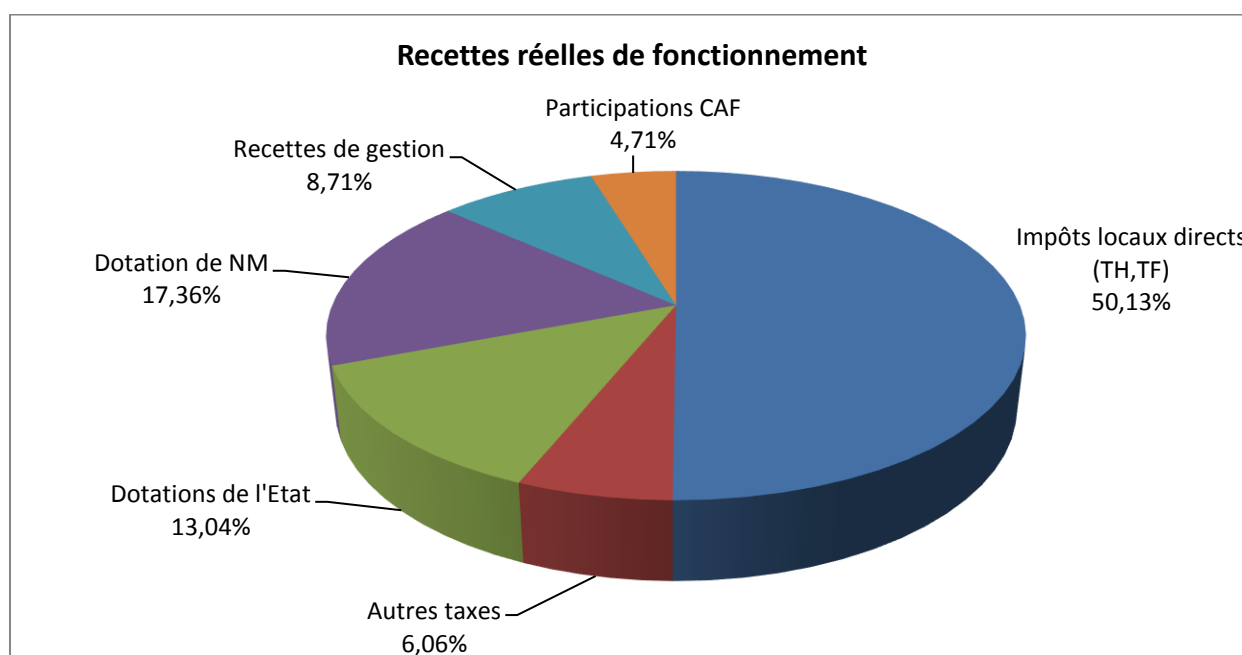
2.1 L'équilibre de la section de fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à **23 770 000 €**, incluant l'ensemble des opérations réelles et d'ordre. Par rapport au BP 2018 initial, il s'agit d'une progression de **715 000 €, soit + 3,10 %**.

2.1.1 Une croissance soutenue des recettes réelles de fonctionnement

En neutralisant les opérations d'ordre, les recettes réelles de fonctionnement représentent **23 720 000 €**, soit une progression de **3,29%** par rapport au BP 2018.

Elles se décomposent de la manière suivante :



La structure du budget 2019 reste très proche de celle de 2018. Les parts que représentent les différents « blocs » de recettes (fiscalité, dotations,...) ne connaissent que peu de modifications.

La fiscalité locale (taxe d'habitation et taxe foncière) constitue toujours la part la plus importante (+ de 50% des recettes). En revanche, le dégrèvement lié la mesure d'exonération sur 3 ans de la taxe d'habitation pour environ 80% des contribuables représente, en 2019, un montant d'environ 2,8 millions d'euros. C'est ainsi près d'1/4 du produit global des impôts locaux perçu par la collectivité qui est désormais acquitté par l'Etat et non plus par les contribuables. Si cette mesure est relativement transparente jusqu'en 2020 pour les budgets des collectivités, la question de l'autonomie fiscale à court terme de ces dernières est clairement posée, surtout dans la perspective d'une suppression totale annoncée de la taxe d'habitation.

Alors même que la structure du budget communal avait déjà connu une évolution importante, sur les quatre dernières années, avec le recul de la part des dotations de l'Etat (passant de 22% au début du mandat à 13% en 2019), une nouvelle modification en profondeur, cette fois-ci liée à la fiscalité locale, pourrait s'amorcer en 2021, en fonction des orientations retenues.

2.1.1.1 Une dynamique fiscale liée à l'évolution démographique de la commune

	Bases prévisionnelles 2018	Estimation Bases prévisionnelles 2019	Evolution 2018-2019
Taxe d'habitation	28 045 000,00 €	28 970 000,00 €	3,30%
Foncier bâti	22 776 000,00 €	23 526 500,00 €	3,30%
Foncier non bâti	243 400,00 €	250 997,00 €	3,12%

	Taux 2018	Taux 2019	Evolution
Taxe d'habitation	21,43%	21,43%	0,00%
Foncier bâti	23,31%	23,31%	0,00%
Foncier non bâti	78,70%	78,70%	0,00%

	Produit 2018	Produit 2019	Evolution
Taxe d'habitation	6 010 044,00 €	6 208 271,00 €	3,30%
Foncier bâti	5 309 086,00 €	5 484 027,00 €	3,30%
Foncier non bâti	191 556,00 €	197 535,00 €	3,12%
Totaux	11 510 686,00 €	11 889 833,00 €	3,29%

	Effet bases	Effet taux	Somme
Taxe d'habitation	198 227,00 €	- €	198 227,00 €
Foncier bâti	174 941,00 €	- €	174 941,00 €
Foncier non bâti	5 979,00 €	- €	5 979,00 €
Totaux	379 147,00 €	- €	379 147,00 €

La municipalité fait le choix de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale en 2019.

La progression du produit des impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) est donc liée à la seule évolution « physique » des bases, principalement en raison de l'évolution démographique de la ville.

La dynamique des bases fiscales est évaluée à +3,29%, intégrant la revalorisation cadastrale qui devrait s'établir à +1,7% (inflation 2018).

2.1.1.2 Les autres taxes locales :

En dehors des impôts directs locaux, les autres taxes font l'objet d'inscriptions budgétaires à hauteur de **1 436 811 €**. Elles comportent notamment :

- Les droits de mutation : **770 000 €**. L'inscription relative aux droits de mutation est à nouveau réévaluée en 2019 (+70 000 €, soit +10% par rapport à 2018) compte tenu d'un nombre et d'un montant moyen des transactions immobilières globalement en hausse sur la commune.
- La taxe sur l'électricité : **355 000 €** : L'inscription budgétaire est stabilisée par rapport au BP 2018, en cohérence avec le montant réellement encaissé sur l'année passée.
- La taxe sur les déchets : **110 000 €**. Le montant est ajusté en cohérence avec la déclaration de tonnage de déchets traité par l'usine Arc en Ciel.
- La taxe sur la publicité extérieure : **92 500 €** : Le montant 2018 est reconduit en 2019, en cohérence avec le volume des enseignes et panneaux publicitaires constatée sur la dernière année.
- La taxe sur les pylônes électriques : **74 000 €** : Le montant est réévalué à la hausse, en cohérence avec le montant réellement encaissé sur l'année passée.

2.1.1.3 Les dotations de l'Etat

○ Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Après 4 années consécutives de baisse, l'enveloppe globale de la DGF est stabilisée depuis 2018 dans le budget de l'Etat. En revanche, sa redistribution par collectivité peut connaître des variations, à la hausse ou à la baisse, en fonction des potentiels fiscaux par habitant des communes, et de la dynamique de population. Par ailleurs, l'abondement des mécanismes de péréquation (dotation de solidarité urbaine (DSU) ou dotation de solidarité rurale (DSR,...) est financé par une redistribution horizontale de la DGF pour les communes bénéficiaires.

En 2019, il est donc anticipé une **diminution de 48 000 €** (-1,83%) par rapport au montant notifié 2018, et correspondant en partie à l'écrêtement pour contribution aux mécanismes de péréquation (-70 000 €), et en partie à un effet « gain de population » (+22 000 €).

Montant estimé de la DGF 2019 : **2 570 000 €**

○ La dotation nationale de péréquation (DNP) :

Cette dotation connaît une diminution depuis plusieurs années et ceci en raison de l'augmentation du potentiel financier de la commune. L'inscription budgétaire s'inscrit ainsi dans une perspective de conservation de cette dotation en 2019, en intégrant une nouvelle diminution de 10% au titre de la garantie d'attribution, soit une baisse de **6 324 €**.

Montant estimé de la DNP 2018 : **58 220 €**

○ Les allocations compensatrices :

Ces dotations sont extrêmement fluctuantes d'une année sur l'autre en fonction des exonérations consenties par l'Etat en matière d'impôts locaux, et constituent des variables d'ajustement de l'enveloppe globale des concours de l'Etat aux collectivités locales. En 2018, l'élargissement de l'assiette des variables d'ajustement, ainsi que la compensation de la mesure d'exonération de la taxe d'habitation 2017 des veufs/veuves bénéficiant de la demi-part fiscale complémentaire pour le calcul de leur impôt, avait amené ponctuellement à une augmentation de ces dotations pour Couëron.

En 2019, il est donc anticipé une baisse de ces allocations compensatrices de - 40 000 €, en attendant leur notification au cours du 1^{er} trimestre 2019.

Montant 2019 estimé de la compensation au titre des exonérations des taxes foncières : **20 000 €**

Montant 2019 estimé de la compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation : **280 000 €**

○ Le fonds de soutien aux rythmes scolaires

Ce fonds de soutien est alloué aux communes conservant une semaine scolaire de 4,5 jours, et s'élève à 50 € par enfant scolarisé, soit un montant estimé à **105 000 €**.

2.1.1.4 Les participations de Nantes Métropole

Les participations provenant de la Métropole sont contractualisées et composées de :

- L'attribution de compensation (AC) : **3 147 356 €** (montant constant chaque année)
- La dotation de solidarité communautaire (DSC) : **960 000 €** : montant réajusté à la hausse, l'enveloppe de la DSC distribuée étant elle-même indexée sur l'évolution des produits fiscaux et des dotations perçus par Nantes Métropole.
- Le fonds de concours versé pour le fonctionnement de la Gerbetière : **10 000 €**

2.1.1.5 Les participations de la CAF

Les participations de la CAF s'élèvent à **1 116 900 €** en 2019 et correspondent :

- à la prestation de service ordinaire (PSO) dans le cadre des activités péri-éducatives et de loisirs sans hébergement (ALSH) : **390 000 €**
- au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : **543 000 €**
- à la prestation de service unique (PSU) pour les structures petite enfance : **183 900 €**

2.1.1.6 Les autres recettes de gestion

Ces recettes diverses de gestion sont évaluées à **2 066 000 €**. Elles sont composées principalement :

- Des produits des services publics mis à disposition des Couëronnais : **1 654 000 €**
- Des revenus de location des salles, immeubles et équipements communaux : **219 000 €**
- Du remboursement sur rémunérations du personnel (indemnités journalières subrogées ou remboursement du risque statutaire) : **170 000 €**
- De la participation financière des autres communes aux enfants scolarisés à Couëron : **22 000 €**

L'inscription budgétaire des produits des services (**1 654 000 €**) est quasi équivalente au budget 2018. Il est rappelé que le budget 2018 procédait à un ajustement technique sur l'année civile de l'encaissement des produits de restauration scolaire et activités péri-éducatives, jusqu'alors comptabilisés d'octobre à octobre. Le budget 2019 se réinscrit dans un schéma d'encaissement sur 12 mois, ce qui explique un budget stabilisé, alors même que le recours aux services en question connaît une forte augmentation.

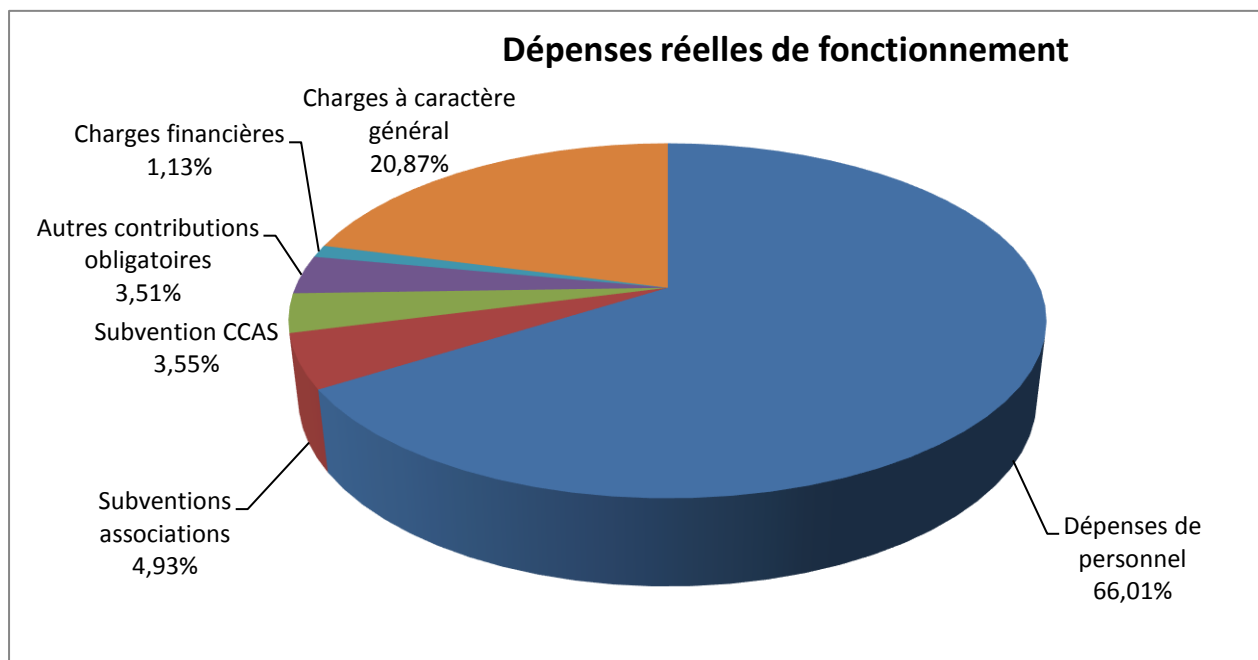
Ces produits se déclinent principalement comme suit :

- Les produits des services de restauration scolaire : **987 000 €** (60% des produits)
- Les produits liés à l'activité périscolaire et d'accueil de loisir : **380 000 €** (23% des produits)
- Les produits liés à l'activité sportive et de loisirs : **34 000 €**, en complément d'un montant de **51 000 €** de participation des collèges et lycées à la mise à disposition des équipements sportifs (5% des produits)
- Les produits liés aux prestations funéraires (concessions,...) : **28 000 €** (2% des produits)

2.1.2 Une dynamique rehaussée des dépenses réelles de fonctionnement

En neutralisant les opérations d'ordre, les dépenses réelles de fonctionnement représentent **22 520 000 €**, soit une progression relativement soutenue **de 4,33%** par rapport au BP 2018.

Elles se décomposent de la manière suivante :



La structure 2019 des dépenses de fonctionnement est impactée par le transfert de la compétence petite enfance du CCAS vers la Ville (représentant environ 900 000 €) à compter du 1^{er} janvier 2019. Ceci a pour conséquence de procéder à un rééquilibrage des parts entre les charges de personnel (qui passent de 63% à 66%) et la subvention au CCAS (qui passe de 7% à 3,5%).

Les autres « blocs » de dépenses restent globalement stables par rapport au budget 2018.

2.1.2.1 Les charges à caractère général

Ces dépenses sont inscrites à hauteur de **4 700 000 €**, soit une progression relativement soutenue **de 8,73%** par rapport au BP 2018.

Elles représentent 20,87% des dépenses réelles de fonctionnement, une part en légère hausse par rapport à celle constatée au BP 2018 (20,03%).

Elles correspondent notamment aux dépenses :

- liées aux activités scolaires, péri-éducatives, de restauration et d'ALSH (fournitures scolaires, transports scolaires, contrat de restauration, prestations de service, ateliers éducatifs,...) : **1 012 391 € (+5,22%)**
- de fluides (eau, électricité, combustibles,...) nécessaires au fonctionnement des bâtiments municipaux : **947 000 €**
- d'entretien et de maintenance des bâtiments communaux (fournitures et prestations de services) : **680 360 €**
- d'entretien et de maintenance des espaces publics (espaces naturels, terrains de sports,...) : **395 000 €**
- liées à la mise en œuvre des politiques culturelles de la ville : **376 120 €**

- liées à l'infrastructure informatique et de téléphonie, et à la mise à disposition de matériel informatique et d'outils logiciels (maintenance,...) : **280 600 €**

Après 3 années de baisse consécutive, l'augmentation de ce chapitre s'explique principalement par les coûts contraints liés à :

- La hausse des prix (inflation) sur les fournitures et prestations de services contractualisées par la Ville, et notamment sur le prix de l'énergie (gaz, électricité,...).
- L'évolution démographique de la commune, qui se traduit notamment par une augmentation des effectifs scolaires, et un recours accru aux prestations de services proposées (restauration, activités péri-éducatives,...)

2.1.2.2 Les dépenses de personnel

Elles s'élèvent à **14 865 000 €** en 2019, soit une progression de **10,21%** (+ 1 376 600 €) par rapport au budget 2018, et représentent près des deux tiers du budget total (66,01%).

La forte progression de la masse salariale par rapport à 2018 s'explique par :

- l'intégration au budget de la ville des effectifs « petite enfance » suite au transfert de la compétence du CCAS vers la Ville (+855 000 €), représentant à elle seule 62% de l'augmentation.
- l'évolution des effectifs liés aux emplois permanents (effet des vacances de postes pourvues dans le courant de l'année 2018 et des créations de postes intervenues en 2018 ou prévues en 2019, notamment 6,6 équivalent temps plein pour le fonctionnement du groupe scolaire Jean Zay) ou temporaires (renforts, remplacements, stages,...) : + 378 500 €
- la poursuite de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire : +100 000 €
- la promotion sociale des agents (avancement de grade et d'échelon) : +122 000 €
- la mise en œuvre du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) procédant à un reclassement indiciaire des agents : +72 000 €

2.1.2.3 Les subventions de fonctionnement versées

Comme évoqué en première partie, les subventions de fonctionnement versées représentent 8,48% du budget 2019 et se décomposent en deux parts :

- Les subventions de fonctionnement aux associations : 1 068 247 € (hors subventions exceptionnelles)
- La subvention au CCAS : 800 000 €

L'évolution de ces deux montants s'inscrit parfaitement dans le cadrage budgétaire déterminé, à savoir stabilisation de l'enveloppe globale aux associations, et recalibrage de la subvention au CCAS (-770 000 € suite au transfert de la compétence petite enfance) qui conserve toutefois le même poids dans les recettes totales du CCAS.

2.1.2.3 Les autres contributions obligatoires

Ces contributions s'élèvent à 790 000 € et correspondent principalement à la participation de la Ville au financement obligatoire de l'école privée Saint Symphorien (235 000 €), aux indemnités, cotisations de retraite et frais de formation des élus (199 000 €), à la contribution de la Ville au fond de péréquation intercommunal (FPIC) à hauteur de 75 000 €, ainsi qu'au prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU (168 000 €) pour carence de logements sociaux sur le territoire communal.

2.1.2.4 Les charges financières

Les charges financières s'élèvent à **255 000 €**, et sont en relative diminution par rapport à 2018 (-12%). Cette diminution est notamment permise par les bonnes conditions financières du dernier emprunt bancaire mobilisé en 2018 (emprunt de 2 500 000 € sur 15 ans, au taux de 1,20%).

Malgré une dette plutôt « récente », la part des charges financières dans le budget de la Ville est marginale (1,13%), la Ville disposant d'une structure de dette parfaitement saine (composée à 100% de taux fixe).

2.1.2.5 Les charges exceptionnelles

Elles font l'objet d'une inscription budgétaire à hauteur de **35 000 €**, dont 17 599 € de subventions exceptionnelles aux associations. Au total, les charges exceptionnelles représentent moins de 0,2% des dépenses totales.

2.1.3 La préservation de l'épargne et de la capacité d'autofinancement

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement constitue **l'épargne brute**. Celle-ci détermine directement les capacités de la collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, appelé également **épargne nette**, sert à financer le programme d'investissement de la Ville.

	BP 2018	BP 2019	Ecart en valeur	%
Dépenses de gestion	21 261 000,00 €	22 230 000,00 €	969 000,00 €	4,73%
Recettes de gestion	22 945 000,00 €	23 700 000,00 €	755 000,00 €	3,43%
Epargne de gestion courante	1 684 000,00 €	1 470 000,00 €	-214 000,00 €	-14,15%
Dépenses exceptionnelles	35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00%
Recettes exceptionnelles	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00%
Epargne de gestion	1 669 000,00 €	1 455 000,00 €	-214 000,00 €	-14,84%
Dépenses financières	289 000,00 €	255 000,00 €	-34 000,00 €	-10,56%
Recettes financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Epargne brute	1 380 000,00 €	1 200 000,00 €	-180 000,00 €	-16,07%
Remboursement d'emprunt	903 500,00 €	947 300,00 €	43 800,00 €	6,04%
Epargne nette	476 500,00 €	252 700,00 €	-223 800,00 €	-56,66%

Comme évoqué dans le rapport d'orientation budgétaire, une progression des dépenses supérieure à celle des recettes se traduit par une dégradation des différents indicateurs de gestion en 2019. Les niveaux d'épargnes restent toutefois conformes à ceux prévus par le cadrage budgétaire pluriannuel, qui détermine sur la période 2017-2020 les taux de croissance cibles des différents postes budgétaires, pour une santé financière préservée sur l'ensemble de la période considérée.

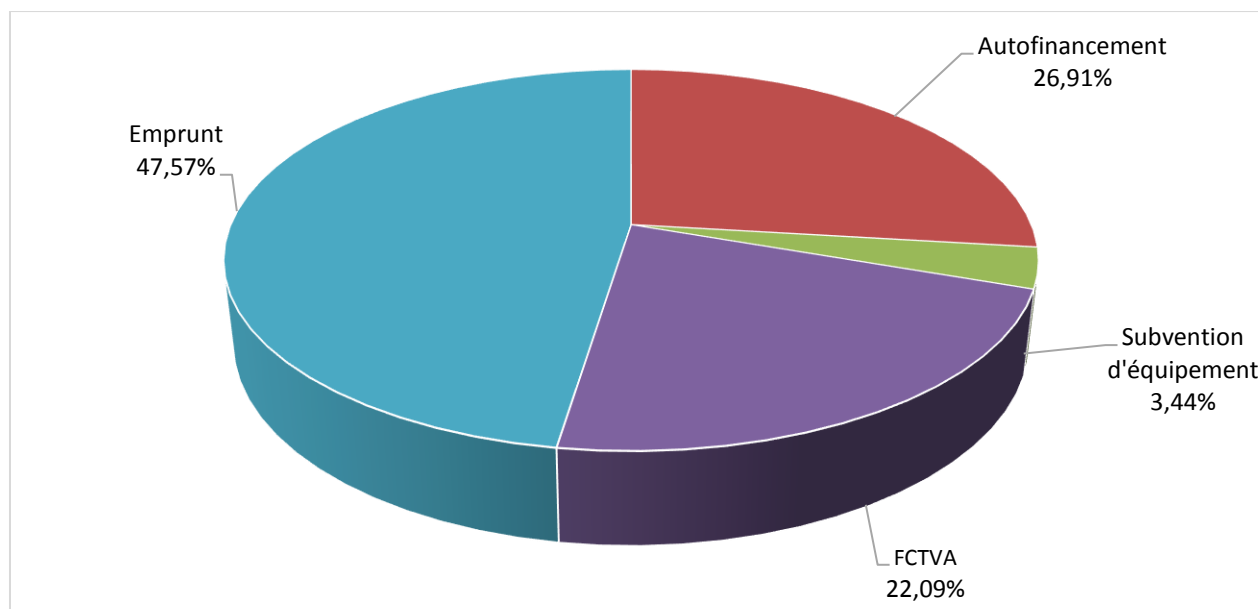
2.2 L'équilibre de la section d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à **6 510 000 €**, incluant l'ensemble des opérations réelles (4 460 000 €) et d'ordre (2 050 000 €, qui se neutralisent en dépenses/recettes).

2.2.1 Les recettes réelles d'investissement

Elles sont évaluées à 4 460 000 €, et sont composées :

- De l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement : **1 200 000 €**
- D'une subvention d'investissement correspondant à la participation régionale au titre du contrat de développement métropolitain, pour le projet de construction du nouveau multi accueil à la Chabossière : **153 262 €**
- Du fonds de compensation de la TVA : **985 000 €**
- D'un emprunt d'équilibre : **2 134 738 €**



Conformément aux orientations de cadrage budgétaire, l'autofinancement brut représente près de 27% des recettes réelles d'investissement. La section d'investissement est ainsi composée pour plus de la moitié, de recettes propres (52,5%), et pour le reste (47,5%), d'un emprunt d'équilibre, qui ne devrait toutefois pas être mobilisé en 2019, en fonction de l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2018.

2.2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent :

- Le remboursement en capital de la dette : **948 000 €**
- Les autres immobilisations financières et participations : **5 000 €**
- Les dépenses d'équipements : **3 507 000 €**

2.2.2.1 Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement, qui s'élèvent à **3 507 000 €** sont détaillées par politique publique en 1^{ère} partie, et récapitulées dans le tableau ci-dessous. Leur évaluation s'inscrit dans un objectif d'optimisation maximale du taux de réalisation, se traduisant par des inscriptions budgétaires au plus juste des réalisations effectives attendues.

A noter que ce montant n'intègre pas les restes à réaliser (reports) 2018 sur les opérations engagées, pour un montant d'environ **520 000 €**, qui seront repris après approbation du compte administratif, au moment du budget supplémentaire.

Par ailleurs, la Ville continue de s'engager, dans un cadre pluriannuel, au travers de deux autorisations de programme (AP) de la manière suivante :

- AP2014-01 : Construction d'un groupe scolaire, d'un accueil périscolaire et de loisirs sans hébergement dans la ZAC ouest centre-ville : **8 400 000 €**, pour laquelle il est proposé d'abonder l'autorisation de programme de **300 000 €**, dans le cadre de l'extension de deux classes complémentaires. Les crédits de paiement (CP) prévus au titre de l'exercice 2019 correspondent à un montant de **689 930 €**.

- AP2019-01 : Réalisation de deux courts de tennis couverts au complexe sportif René Gaudin : **2 000 000 €**, dont les crédits de paiements 2019 s'établissent à **30 000 €**.

2.2.2.2 Répartition par chapitre budgétaire

Il y a lieu de noter qu'en dehors de l'opération votée « groupe scolaire Jean Zay » (autorisation de paiement se déroulant sur plusieurs années), le montant des dépenses d'équipement 2019 est quasi équivalent à celui de 2018.

Chapitre	Libellé	2018	2019	Ecart en valeur	% variation
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	354 700,00 €	607 500,00 €	252 800,00 €	71,27%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	731 750,00 €	609 500,00 €	- 122 250,00 €	- 16,71%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 760 700,00 €	1 600 070,00 €	- 160 630,00 €	- 9,12%
125	GROUPE SCOLAIRE ZAC OCV	2 624 850,00 €	689 930,00 €	- 1 934 920,00 €	- 73,72%
TOTAL		5 472 000,00 €	3 507 000,00 €	- 1 965 000,00 €	- 35,91%

2.2.2.3 Récapitulatif des opérations d'investissement 2019 :

Politique publique	Opérations	Montant 2019
Solidarités	Aménagement d'une aire d'accueil des migrants de l'Europe de l'Est	25 000,00 €
Culture	Théâtre Boris Vian : Travaux de réhabilitation du bâtiment, sécurisation des accès et modernisation des équipements intérieurs (2019-2020)	141 500,00 €
	Travaux de sécurisation de la Tour à Plomb	15 000,00 €
	Acquisition de matériel, mobilier et véhicule pour les équipements culturels	26 000,00 €
Education	- Groupe scolaire Jean Zay – Solde construction initiale et extension de deux classes complémentaires	689 930,00 €
	Solution numérique des écoles	100 000,00 €
	Ecole Louise Michel – Construction de sanitaires extérieurs	80 000,00 €
	Ecole Paul Bert - Travaux de sécurisation et réfection (préau, toiture, local à vélo,...)	148 500,00 €

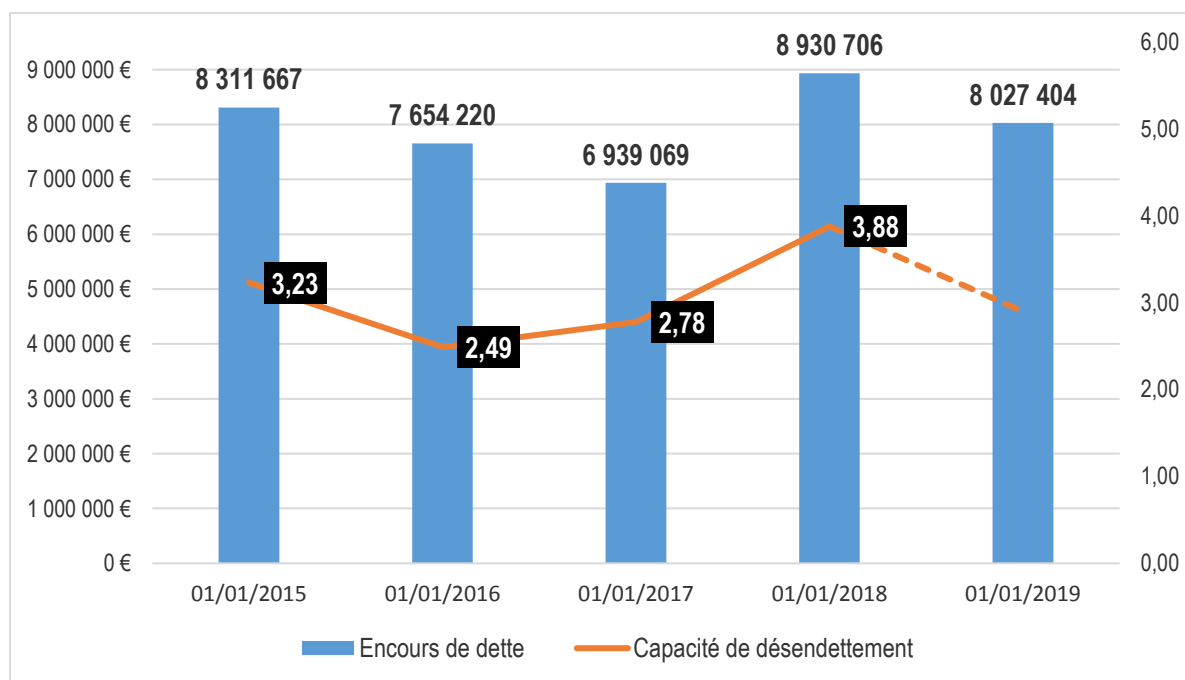
	Réfection des réseaux et de l'accès voirie de la plateforme M. Gouzil (crédits 2019)	80 000,00 €
	Travaux de câblage et liaison fibre optique pour les groupes scolaires L. Michel/R. Orain et P. Bert/J. Macé	95 000,00 €
	Renouvellement des structures de jeux et amélioration des cours d'écoles	80 000,00 €
	Autres travaux d'entretien, de sécurisation, de maintenance ou de renouvellement des équipements scolaires	102 000,00 €
Enfance - jeunesse	Construction d'un nouveau multi accueil à la Chabossière (crédits 2019)	91 000,00 €
	Maison de la petite enfance – Réfection de toitures et isolation	30 000,00 €
	Autres équipements et mobiliers petite enfance et jeunesse	12 800,00 €
Relations aux usagers	Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux (ADAP – crédits 2019)	50 000,00 €
	Travaux de sécurisation, de maintenance ou de renouvellement des équipements et matériels mis à disposition des usagers et associations	159 970,00 €
Sports	Etude de construction de deux courts de tennis supplémentaires au complexe René Gaudin (crédits 2019)	30 000,00 €
	Etudes de programmation du projet de construction d'un nouveau gymnase et d'une salle de convivialité à la Chabossière, en remplacement du gymnase Pierre Moisan et du Mille Club	25 000,00 €
	Réfection du sol du gymnase Léo Lagrange	195 000,00 €
	Travaux de sécurisation, de maintenance ou de renouvellement des équipements et matériels sportifs	106 000,00 €
Aménagement du territoire – cadre de vie	Sécurisation de l'espace public, entretien des espaces paysagers, valorisation et embellissement du patrimoine paysager	234 000,00 €
	Prévention et tranquillité publique (système de vidéo-protection, autres équipements de sécurité)	41 000,00 €
Moyens internes	Modernisation de l'infrastructure informatique et des usages numériques (renouvellement du système, licences Microsoft, copieurs multifonctions, logiciels, postes de travail,...)	722 500,00 €
	Travaux d'entretien courant du patrimoine bâti (conformité réglementaire et sécurité, entretien et maintenance des bâtiments, améliorations d'usage, maîtrise des consommations de fluides et d'énergie,...)	226 800,00 €
	TOTAL	3 507 000,00 €

2.2.2.4 Remboursement et évolution de la dette

La prévision de remboursement en capital de la dette s'établit à **947 300 €** pour l'année 2019. Ce montant est en relative augmentation (+43 800 €, soit +4,85%) par rapport à 2018, en raison de la comptabilisation sur une année pleine des échéances du nouvel emprunt mobilisé au cours du 1^{er} trimestre 2018.

L'encours de la dette est de 8 027 404,16 € au 1^{er} janvier 2019, avec une durée résiduelle moyenne de 8,78 années, soit un montant moyen par habitant de 379 €.

Le graphique ci-dessous corrèle le niveau d'endettement annuel et la capacité de désendettement (exprimée en année) qui fait le rapport entre le capital restant dû et l'épargne brute. La capacité de désendettement au 1^{er} janvier 2019 sera fonction des résultats du compte administratif 2018.



2.2.2.5 Décomposition des emprunts de la collectivité :

Année emprunt	Libellé de l'emprunt	Organisme prêteur	Capital initial	Capital restant dû au 31/12/2018	Année d'extinction
2003	Prêt globalisé investissements 2003	Crédit Agricole	2 500 000,00	775 878,16	2023
2008	emprunt 2007/08 Espace culturel + RAR	DEXIA - Crédit Local	4 000 000,00	1 399 999,87	2024
2011	Programme d'investissements 2011	Crédit Mutuel	4 805 564,22	3 106 443,20	2027
2013	PAF Habitat NM Acquisition 2 Bld des Martyrs de la Résistance	Nantes Métropole	242 994,28	121 497,13	2024
2015	Accueil Périscolaire Métairie	C.A.F. de Loire-Atlantique	48 000,00	28 800,00	2022
2017	Construction d'un groupe scolaire ZAC ouest centre-ville	CAF de Loire Atlantique	21 732,00	17 385,60	2023
2017	PAF Habitat NM Acquisition, 8 Bld des Martyrs de la Résistance	Nantes Métropole	213 353,55	192 018,19	2028
2017	Groupe scolaire ZAC ouest centre-ville	Crédit Mutuel	2 500 000,00	2 385 382,61	2033
TOTAL				8 027 404,16	